

Réunion mensuelle du mercredi 17 décembre 2025 en visio. Complément.

Prime REP et REP+ pour les AESH et AED

Rétroactivité et prescription quadriennale :

La décision du Conseil d'État permet une rétroactivité à partir de 2015, mais la prescription quadriennale s'applique toujours.

Toutes les demandes reçues depuis 2023 ont été consignées et seront traitées par ordre d'arrivée. Une enquête Lime Survey sera lancée prochainement pour permettre aux agents de faire leurs demandes de rétroactivité.

Calendrier de versement :

Premiers versements prévus pour février 2026. Plus de 500 demandes déjà consignées avant l'arrivée du texte. Environ 50 nouvelles demandes reçues chaque semaine.

Maximum de 1 980 agents potentiellement éligibles sur la période concernée.

Traitement automatisé :

Tout est automatisé pour les nouvelles primes REP+ depuis la rentrée.

En cas d'erreur constatée, les agents doivent écrire directement au service gestionnaire.

Congés Bonifiés

Gestion des prélèvements :

Pour les congés bonifiés de juillet-août 2025, les prélèvements s'effectuent en novembre ou décembre selon les services. Différence de traitement entre personnels administratifs et enseignants due aux modalités de gestion des services.

Formulaire de demande :

Le formulaire utilisé cette année est identique aux années précédentes. Les difficultés techniques doivent être signalées au cas par cas à la DFP. Les pièces d'identité mentionnant le lieu de naissance sont généralement suffisantes. Possibilité de transmettre des documents complémentaires directement au service instructeur.

Gestion du Temps et des Absences (Kelio)

Actuellement, une seule personne gère l'application Kelio.

Le DRH adjoint dispose de droits d'urgence sur l'application. Formation prévue pour deux assistantes du secrétaire général début 2026 pour assurer la continuité de service.

Allègements de Service et Retraite Progressive

Allègements de service :

Étudiés au cas par cas selon les fonctions et les besoins médicaux.

Pas de refus de principe, mais faisabilité évaluée selon les postes.

Retraite progressive :

Temps partiel accordé à titre exceptionnel même pour les fonctions normalement incompatibles. Possibilité de réaffectation si les fonctions ne sont pas compatibles avec la modalité de service.

Fermetures d'établissements suite aux intempéries

Les arrêtés préfectoraux ou municipaux priment sur toute instruction interne.

Problématique spécifique pour les personnels administratifs (ATCT, AED) qui se voient parfois demander de rejoindre leur établissement malgré les alertes.

Clarification nécessaire sur les obligations des différents personnels selon les niveaux d'alerte.

Prime REP+ Modulable

Campagne de paiement quasiment soldée avec traitement sur novembre, décembre et janvier.

Décalages de paiement dus aux différentes natures de support (titulaires remplaçants, TS, TD).

Différences de montant liées aux quotités d'exercice et aux absences des agents.

Communication avec les Services

Problème récurrent de non-réponse aux sollicitations des agents.

Plusieurs pistes d'amélioration envisagées :

Réponses automatiques pour accusé de réception.

Système de traçabilité type "fil à eau".

Expérimentation de réponses basées sur l'intelligence artificielle.

Amélioration du standard téléphonique.

Mise en place d'un dispositif d'accueil spécifique périodique.

Congés de Longue Durée (CLD)

Règle générale : Libération du poste au bout de la première année.

Pratique académique : Maintien du poste pendant la première année (CLM), puis évaluation au moment du mouvement.

Libération du poste uniquement si le CLD se prolonge sans perspective de reprise.